



Quels sont mes droits en tant que parent et les risques encourus

Par JPMorgan

Bonsoir,

Voilà je suis dans une situation un peu compliquée avec ma compagne et malheureusement la séparation semble être plus qu'imminente. Nous sommes pacsés.

Si jamais je prends cette décision, je souhaite connaître mes droits et les risques encourus du fait que je suis père de famille.

La relation que je vis actuellement prend une tournure dangereuse avec un climat qui devient toxique.

D'avance merci pour votre réponse.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous pouvez décider seul de mettre fin au PACS.

[url=<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1620>]https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1620[url]

Sans décision de justice, les 2 parents ont les mêmes droits et devoirs envers leur enfant. Pour fixer de manière équitable les dispositions concernant l'enfant, il est préférable de saisir le JAF. L'avocat est conseillé, surtout dans un contexte conflictuel.

[url=<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R15764>]https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R15764[url]

Qu'entendez vous par "une tournure dangereuse" ? Mettre de la distance est préférable à l'escalade de violence. Mais chaque cas est particulier.

Par JPMorgan

Alors je tiens à vous rassurer il n'y a aucune violence. Ce que j'ai voulu dire c'est que cela se dégrade.

Même si je suis responsable d'un certain nombre de choses ou d'attitudes que j'assume complètement notamment mon manque de communication et de prise d'initiative, c'est le comportement de ma compagne qui m'exaspère et la coupe est pleine.

Fort caractère, psychorigide, immature émotionnellement, esprit vengeur et tempérament agressif lorsqu'on lui cause le moindre tort. Un cocktail explosif. Autrement dit au moindre écart, ça part en live. L'erreur n'est pas permise. Et sans arrêt dans le reproche.

Cela dure depuis un moment mais je crois toujours que ça va s'arranger alors qu'en fait, non. J'encaisse sans rien dire. Mais vient un moment où cela n'est plus supportable.

D'où ma démarche afin de pouvoir réfléchir et de prendre une décision en toute connaissance de cause.

Cela ne sera sans doute pas sans conséquence au vu de la personnalité de madame. Elle m'a dit d'ailleurs plusieurs fois "si je veux, je te fais plonger".... Il faut donc que je me protège.

Par yapasdequoi

Si vous voulez un conseil juridique, il faut être plus précis.
Ces menaces ne sont que du vide sauf si vous avez un point faible sur lequel elle a un moyen de pression.